

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/9696/Corr.1
12 mars 1970

FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Burundi, Népal, Sierra Leone, Syrie et Zambie : projet de résolution

Lire comme suit les paragraphes 3 et 7 du document S/9696 :

"3. Demande que tous les Etats prennent sur le plan national des mesures appropriées pour assurer qu'aucun acte accompli par des représentants et des institutions du régime illégal de la Rhodésie du Sud ne sera en rien reconnu, sur le plan officiel ou sur un autre plan, y compris pour ce qui est des décisions judiciaires, par les organes compétents de leur Etat;

...

7. Prie le Gouvernement du Royaume-Uni, en tant que Puissance administrante, d'abroger ou de retirer tous accords existants sur la base desquels des représentations étrangères consulaires, commerciales et autres peuvent être actuellement maintenues en Rhodésie du Sud ou auprès d'elle;

..."
